

LA MISE EN CONFORMITÉ RGPD

S'inscrire



24 novembre 2027

Uriopss IDF



1/2 jour (3.5 heures)



Adhérents : 560 euros

Objectifs pédagogiques

La mise en conformité aux exigences du Règlement Général relatif à la Protection des Données passe par une analyse et une réforme de l'organisation et des pratiques au regard des principes posés par la réglementation, mais également par la production d'outils techniques destinés à démontrer l'engagement du responsable des traitements dans la démarche. Tout d'abord le registre des activités de traitements permet d'avoir une vision globale de l'impact de l'activité sur les données à caractère personnel : l'utilisation qui en est faite, et les mesures de sécurité qui sont mises en œuvre. Ensuite les analyses d'impact sur la protection des données (AIPD) vont permettre au responsable des traitements de porter une appréciation sur la pertinence des mesures de protection mises en œuvre pour les activités susceptibles de porter atteinte aux droits et libertés fondamentaux, en mesurant précisément le risque auquel elles répondent.

La production de ces outils doit répondre à des exigences précises, et revêt une importance particulière en ce qu'elle est le premier indice de la mise en œuvre de la démarche de mise en conformité.

- Connaître le rôle du registre des activités de traitement et ses préalables
- Connaître la méthodologie de construction du registre des activités de traitement
- Connaître les cas de mise en œuvre obligatoire des analyses d'impact sur la protection des données
- Connaître la méthodologie de réalisation des AIPD

La participation à cette formation implique de maîtriser les concepts fondamentaux et principes de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Programme

Le registre des activités de traitement

Module 1 : Rôle et préalables

- Force probante du registre
- Enjeux de son établissement
- Le poids de la démarche d'amélioration continue

Module 2 : Méthodologie

- Utilisation du modèle CNIL, enjeux, avantages et limites
- La structure du registre
- Les fiches de traitement, construction sur la base d'une étude de cas

Les analyses d'impact sur la protection des données

Module 3 : Cas d'ouverture obligatoire

- La liste d'inclusion de la CNIL
- Les critères de détermination pour les activités « hors liste »

Module 4 : Méthodologie

- La démarche et ses enjeux
- L'outil CNIL « PIA », avantages et limites
- Production

Public

Directeurs, responsables des systèmes d'informations, administrateurs

Pré-requis

Maîtriser les concepts fondamentaux et principes de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel (voir la formation : « RGPD : obligations et pratiques pour une protection des données personnelles dans le secteur médico-social »)

Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription via le formulaire en ligne jusqu'à deux semaines avant la formation, deux jours si la formation est confirmée, sous réserve de places disponibles. La formation se tient à partir de 3 participants inscrits, avec une capacité maximum de 15 participants.

Pour les personnes en situation de handicap, l'Uriopss IDF a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques. Apports théoriques réglementaires et recommandations CNIL. Illustrations pratiques adaptées au secteur médico-social. Documentation remise aux participants.

Intervenante

Audrey LEFEVRE - Seban & Associés
Avocat associé

Méthodes et modalités d'évaluation

- Évaluation des acquis en cours de formation par des études de cas.
- Évaluation de la satisfaction stagiaire par la remise d'un questionnaire d'évaluation en fin de formation.

V2 08-2025